

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 4 avril 2012

---

**N° 8 / 2011 – 2016**

**Présidence de M. Pierre Marc Burnand**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.  
17 sont absents,  
**80 sont présents,**  
**1 conseillère et**  
**1 conseiller supplémentaires seront présents dès le point N° 4 de**  
**l'ordre du jour, après leur assermentation.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

**Edith Magali BARBLAN, Richard BOUVIER, Zöhre BULGAN, Jean-Hugues BUSSLINGER, Martine COSTA, Helder DE PINHO, Katharina DELLWO BAUER, Mario FRANCO, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Christian HUGONNET, Maurice JATON, Steven KUBLER, Jean-Jacques REGAMEY, Marlyse SAVASAN.**

Conseillers absents (**non excusés**) :

**Carlos ARIAS, Olivier GOLAZ, Daniel JANDRIC.**

En préambule, le Président adresse les salutations d'usage et s'exprime en ces termes :

*Je m'aperçois que j'ai oublié de saluer la Municipalité : c'est probablement l'émotion, certainement partagée par vous tous, de voir notre exécutif ... en train de perdre sa tête. La Municipalité est chamboulée à jamais et du coup on en est aussi tout retourné.*

*Ainsi donc, Madame la Syndique, chère Madame, "Madame Nuria" aurait dit un de mes prédécesseurs dans la turbulence ou la panique du moment, vous nous laissez en carafe au milieu du gué.*

*Comme je vous l'ai déjà dit lors de notre souper de janvier (mais en janvier c'était encore une vision lointaine, c'était un peu de la théorie, maintenant on est plongé jusqu'au cou et on n'a plus qu'à cuire dans notre jus), vous nous mettez dans une situation impossible car quoi qu'on dise on s'expose à la critique : si on vous félicite avec un enthousiasme un peu appuyé ou une ferveur suspecte, on se verra tout de suite reprocher de manifester de manière inconvenante le bonheur qu'on a de vous voir claquer les talons, et si on vous félicite avec une mine d'enterrement et quelques larmes de crocodile, on nous traitera de mauvais joueur ou d'égoïste incapable de voir le bien du Canton. Pour éviter ces écueils je suis donc condamné à renoncer à toute félicitation et à dissenter sur l'air du temps.*

*Rarement autant qu'aujourd'hui je n'aurai regretté de ne pas jouer de la cornemuse ou du saxophone ... même si on lit dans les traités de bonnes manières que les gens bien élevés sont ceux qui ont appris à jouer de la cornemuse mais s'abstiennent d'en faire la démonstration en public. Je regrette quand même mon biniou, qui m'aurait permis de vous dire en musique ce que tout le monde ne pense pas forcément et vous adresser une petite aubade nuancée à l'envi par des dièses et des bémols.*

*A défaut, me voilà condamné à vous exprimer avec des mots un peu lourdauds, au nom du Conseil communal, un petit propos qui oscille entre le regret modéré et le contentement contrôlé.*

*Le regret, c'est bien sûr de devoir prendre acte que vous abandonnez votre poste de Syndique. Vous vous étiez identifiée à votre fonction au point que, pour nous, vous faisiez déjà partie des meubles. Notre première pensée va à la Municipalité et elle ressemble fort à une angoisse : Madame la Syndique, vous étiez un peu Blanche-Neige avec vos six petits nains (Prof, Grincheux, Atchoum, Timide, Dormeur et Joyeux). Vous les teniez d'une main de fer dans un sourire de velours. Vous les protégeiez avec onctuosité lorsque les vents semblaient contraires. Vous les corrigiez sans en avoir l'air lorsque c'était nécessaire. Vous n'hésitez jamais à expliquer à leur place, surtout l'inexplicable. C'était rassurant pour eux et parfois pour nous. Que vont-ils devenir sans vous ? On les sent déjà différents et tout désorientés. Qu'allons-nous devenir avec eux ? La perplexité et la peur du vide nous envahit. Madame la Syndique, on est tous désemparés, demain nous angoisse, nous voilà orphelins.*

*Mais le regret est mêlé de contentement, et le contentement, c'est de savoir que vous montez dans la capitale : le Conseil communal et probablement tous les Morgiens sont heureux et fiers de savoir que l'une d'entre eux va aller gouverner au Château Saint-Maire et y apporter de l'entrain et de la bonne humeur. Le dernier Conseiller d'Etat morgien qui s'est activement occupé d'autoroute a laissé des souvenirs mélangés dans la population et dans la géographie locale. Je pense pouvoir affirmer que tous les Morgiens vous seront d'une reconnaissance éternelle si vous n'oubliez pas leurs soucis quotidiens et en particulier les nuisances qu'on doit continuer à subir en attendant qu'un contournement autoroutier intelligent – et donc couvert – soit construit par la Confédération sous la pression du Canton et tout particulièrement de la Conseillère d'Etat en charge des infrastructures.*

*Madame la Conseillère d'Etat élue, Madame la Syndique en partance, on vous souhaite une suite de carrière aussi fulgurante que votre parcours morgien. Vous avez trois ans de moins que Jean-Pascal Delamuraz lorsqu'il est arrivé au Conseil*

*d'Etat. Il l'a quitté deux ans plus tard. On vous souhaite d'y rester un peu plus longtemps avant d'aller exercer vos talents de rassembleuse sous d'autres cieux encore plus prestigieux, le temps en tout cas de permettre à tous les dossiers morgiens qui sont en rade depuis des lustres dans certains tiroirs du Canton de revenir à la surface et de se débloquer par la simple efficacité de votre présence, ou de votre coup de baguette magique, comme vous en avez fait la démonstration spectaculaire avec le PDComm.*

*Il serait inconvenant de laisser passer cette étape sans la marquer d'une petite attention. Là encore, c'est compliqué : des roses rouges, ça porterait à confusion et ça ferait jaser. Des tulipes jaunes, ce serait connoté. Un géranium, ça ferait ringard. Quelques bouteilles de Guérites ou de Passerillé, ce serait usé. Et des tuiles de Morges en chocolat, ce serait à la limite de l'injure diététique en regard du régime que vous devez suivre ces jours pour vous remettre des finesses de la gastronomie de campagne.*

*Alors il nous revient que, l'automne dernier, vous ne vous étiez pas lancée dans la campagne de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat parce que, avions-nous pu lire dans les gazettes, Ségolène avait encore besoin de sa maman. En quelques mois tout a bien changé et il semblerait que ce printemps la fillette ait trouvé la voie de l'émancipation. Alors la petite attention sera pour elle : des fois qu'elle doive meubler quelques temps morts en attendant sa maman, voici pour elle un peu de lecture.*

*Ce petit présent, chère Madame, a deux mérites qui ne vous échapperont pas : comme il est destiné à Ségolène, il ne faut surtout pas l'ouvrir, et il n'y a pas besoin de remercier.*

Le Président signale une coquille dans l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal. Au point N° 7, le numéro du rapport-préavis de la Municipalité est le **14/4.12** et non le 14/4.11. L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 7 mars 2012](#).
2. Démission de deux conseillères communales et d'un conseiller communal.
3. Assermentation d'une conseillère communale et d'un conseiller communal.
4. Nomination d'un(e) suppléant(e) à la Commission permanente des pétitions.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Rapport-préavis de la Municipalité :

[N° 14/4.12](#) Intégration du poste de délégué au développement durable au sein de l'administration.

8. Rapports de commissions :

[N° 3/4.12](#) Demande d'adhésion à l'Association de communes Police Région Morges "PRM";

[N° 15/4.12](#) Postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique".

9. [Motion Galina Spillmann](#) "Pour la mise en œuvre d'amendes dissuasives face à la prolifération de déchets sauvages à Morges" – [Détermination de la Municipalité](#) et du Conseil communal.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

11. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 7 mars 2012.](#)

2. Rapport-préavis de la Municipalité

[N° 14/4.12](#) *Municipalité en corps*

Objet : Intégration du poste de délégué au développement durable au sein de l'administration.

3. Rapports de commissions

[N° 3/4.12](#) *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'adhésion à l'Association de communes Police Région Morges "PRM" ;

[N° 15/4.12](#)

Objet : Postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique".

4. [Détermination de la Municipalité](#) sur la motion Galina Spillmann "Pour la mise en œuvre d'amendes dissuasives face à la prolifération de déchets sauvages à Morges".

\*\*\*\*\*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2012

La secrétaire apporte une modification en p. 178, intervention de M. Antoine André, 2<sup>e</sup> paragraphe [...] *M. Antoine André l'encourage à obtenir des critères éthiques et un débat **démocratique**, ce qui permettra une plus grande transparence* [...] (et non "non lucratif").

**M. Bertrand GILLIARD** remarque que certains membres du Conseil communal ont reçu, en annexe 1 du PV, deux fois la copie de la lettre de la Municipalité de Lonay du 5 mars 2012. Par contre, il manquait celle du 27 février 2012.

Ce document sera joint en annexe 1 du présent PV.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### 2. Démission de deux conseillères communales et d'un conseiller communal

En date du 14 mars 2012, le Président a reçu la lettre de démission de Mme Marlyse Goumaz-Matthey dont il donne lecture. Mme Marlyse Goumaz-Matthey est entrée au Conseil communal en 2000. Elle a participé à 19 commissions et elle a présidé l'une d'entre elles. Elle a fait partie pendant une année de la Commission de gestion.

En date du 16 mars 2012, le Président a reçu la lettre de démission de M. Julien Dyon dont il donne lecture. M. Julien Dyon est entré au Conseil communal en 2002. Il a participé à 9 commissions et a fait partie pendant une année de la Commission de gestion.

En date du 18 mars 2012, le Président a reçu la lettre de démission de Mme Brigitte Coendoz dont il donne lecture. Mme Brigitte Coendoz est entrée au Conseil communal en 2006. Elle a participé à 12 commissions et elle a assuré la présidence de trois d'entre elles.

### 3. Assermentation d'une conseillère communale et d'un conseiller communal

Dans sa séance ordinaire du 27 mars 2012, le Bureau a élu Mme Carmen CHOGA, de la liste des "viennent-ensuite" du Groupe des Verts, en remplacement de Mme Brigitte Coendoz et M. Metin SAHIN, de la liste des "viennent-ensuite" du Groupe SPI, en remplacement de M. Julien Dyon.

M. Izjadin RATKOCERI, qui remplacera Mme Marlyse Goumaz-Matthey, est en vacances et sera élu et assermenté au mois de mai.

La nouvelle conseillère et le nouveau conseiller communal sont conduits par l'huissier devant l'assemblée et assermentés selon la loi et la coutume.

#### **4. Nomination d'un(e) suppléant(e) à la Commission permanente des pétitions**

En remplacement de Mme Brigitte Coendoz, démissionnaire, le Conseil communal doit élire un nouveau suppléant ou une nouvelle suppléante à la Commission permanente des pétitions.

Au nom du Groupe des Verts, M. Yvan Christinet propose la candidature de **Mme Janine DEVAUD**. Le nombre de candidats n'étant pas supérieur au nombre de postes à repourvoir et en application de l'article 41 du règlement du Conseil communal, l'élection est tacite.

#### **5. Communications du Bureau**

Depuis la dernière séance, le Conseil a été représenté par son Président aux manifestations suivantes :

- Le 13 mars au Musée Paderewski pour l'assemblée générale de la Société Paderewski ;
- Le 15 mars à la Maison du Dessin de Presse à l'occasion du vernissage de l'exposition "Quand les dessinateurs se font reporters" ;
- Le 17 mars à Beausobre pour la soirée annuelle de La Récréation et de l'Harmonie morgienne ;
- Le 21 mars, le matin, au réservoir de Haute-Pierre puis à Marcelin pour l'inauguration, sous la houlette de M. le Municipal Vincent Jaques, de la nouvelle centrale de micro-hydraulique, réalisation commune de la Ville de Morges et de la Romande Energie ;
- Le même jour, l'après-midi, pour les obsèques de Monsieur François Rey, ancien directeur du Collège de Beausobre, en compagnie de Mme la Municipale Sylvie Podio ;
- Le 25 mars au Port du Petit-Bois pour l'ouverture de la saison du Rowing Forward en compagnie de MM. les Municipaux Eric Züger et Yves Paccaud ;
- Le 28 mars à Tolochenaz pour le dernier rapport du Corps de Police de Morges avec Mme la Municipale Sylvie Podio qui, en tant que vice-syndique, a procédé à l'assermentation des nouveaux agents ;
- Le 30 mars à Beausobre pour le repas de soutien du FC Forward en compagnie de M. le Municipal Daniel Buache ;
- Le 4 avril, à midi, au repas de soutien "Tour de Romandie - Morges", puisque la Ville de Morges sera la ville départ de la première étape le mercredi 25 avril à 12h50.

Le Président remercie les nombreux membres du Conseil communal ainsi que la secrétaire qui ont participé au dépouillement des élections cantonales et votation fédérale du 11 mars 2012. Les résultats de Morges sont tombés largement avant les délais imposés.

Le 2<sup>e</sup> tour de l'élection du Conseil d'Etat s'est parfaitement déroulé dans les locaux du Collège des Jardins. Le Président remercie les membres du Bureau élargi.

Le Bureau a été contraint de constater que M. le Conseiller communal Daniel Jandric, qui a été assermenté par le Préfet le 27 juin dernier, n'a assisté qu'à deux séances du Conseil (en juin et en septembre). Il a été absent aux cinq suivantes (dont les trois dernières sans s'excuser). Au surplus, il n'a participé à aucune séance de la Commission des finances ni à aucune séance de la sous-commission *Infrastructures, énergies et espaces publics* (IEEP) qui lui avait été attribuée.

Au nom du Bureau, le Président lui a adressé une lettre recommandée en lui signalant :

- que son comportement était inacceptable ;
- que, en application de l'article 51 du règlement du Conseil communal, il l'avertissait qu'en cas de nouvelle absence, il serait frappé d'une amende ;
- qu'il lui demandait de réfléchir rapidement à son organisation et que si son emploi du temps ne lui permettait pas de remplir ses engagements, il l'encourageait à démissionner.

A ce jour, il n'a pas reçu de réponse et il constate que M. Daniel Jandric est de nouveau absent.

Le Président rappelle que trois des municipaux de la Ville de Morges ont été élus au Grand Conseil. Il s'agit de Mmes Nuria Gorrite, Sylvie Podio et M. Eric Züger. Consécutivement à l'élection de Mme Nuria Gorrite au Conseil d'Etat, Mme Aline Dupontet, conseillère communale et première de la liste des "viennent-ensuite" est également élue. Au nom du Conseil communal, il leur adresse de vives félicitations.

## **6. Communications de la Municipalité**

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** explique que, comme en 2007, le Consulat de France à Genève a sollicité la Ville de Morges pour lui trouver des locaux pour les ressortissants français qui souhaitent participer aux élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012, ainsi que pour les législatives les 3 et 17 juin 2012 (pour la 1<sup>ère</sup> fois, la communauté française résidant en Suisse pourra participer à l'élection de députés qui représenteront les Français de l'étranger, dont un pour la Suisse).

Comme l'Hôtel-de-Ville est en rénovation, d'autres salles ont été proposées au Consulat de France. Finalement, il utilisera les salles dites de milice de l'Arsenal qui se composent d'une salle de conférences de huitante places, de trois salles de théorie de vingt places, de la cafétéria ainsi que du hall. Cet espace permettra d'accueillir 5 bureaux de votes pour 5'000 votants potentiels. Une participation de 50% est prévue par le Consulat de France.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** rappelle que lors de la présentation au Conseil communal du projet de rénovation de l'Hôtel-de-Ville et du Bâtiment administratif, la Municipalité avait expliqué souhaiter une réception centrale, dans le hall d'entrée, à l'image du modèle hôtelier.

Cette réception centrale sera une véritable plateforme jouant le rôle d'interface entre le citoyen, l'habitant ou le voyageur et l'Administration communale. Le public pourra recevoir une réponse adaptée à un seul et même endroit, que ce soit pour une simple demande d'information, la délivrance de prestations complètes, un entretien immédiat, la prise de rendez-vous ou encore la réservation d'une salle.

La Municipalité est entrée en matière sur une collaboration avec l'Office du tourisme qui aura dès lors une antenne plus centrée. Ce renfort permettra d'assurer le remplacement de Mme Lise Racine, téléphoniste-réceptionniste, lors de ses absences, remplacement qui sera également effectué par des collaboratrices du Greffe municipal. Mme Lise Racine sera rattachée à la Direction AGCP dès le 1<sup>er</sup> avril 2012, puisqu'elle travaille en plus grande partie pour le Théâtre de Beau-sobre.

**M. le Municipal Eric ZUGER** fait une présentation succincte des comptes 2011. Chaque membre du Conseil communal a reçu une copie de cette présentation dont les conclusions sont les suivantes :

- Un résultat final bénéficiaire dû à des recettes fiscales exceptionnelles alors que le budget était déficitaire ;
- Des charges maîtrisées, en retrait de 3 millions par rapport au budget ;
- Une forte croissance des revenus grâce à des recettes fiscales exceptionnelles et au retour de fonds de la péréquation financière ;
- Une nouvelle réforme de la péréquation financière et de la facture sociale :
  - transfert de 6 points d'impôt à l'Etat de Vaud pour la facture sociale,
  - mécanismes de répartition redéfinis,
  - capacité d'autofinancement "très bonne" avec un degré de couverture de 215.2% ;
- Une situation financière saine :
  - des remboursements d'emprunts pour un total de 9,5 millions, donc une diminution de l'endettement, ce qui permettra d'assumer les investissements futurs importants (rénovation des collèges de La Gracieuse et du Petit-Dézaley, de l'Hôtel-de-Ville, le PALM, création d'un parking souterrain).

**M. Laurent PELLEGRINO** estime que les charges ne sont pas bien maîtrisées. Il n'est pas possible de comparer les comptes avec le budget. M. Laurent Pellegrino constate que par rapport aux comptes 2010, les charges augmentent de CHF 1'530'000.00. Il y quelques années, le plafond des CHF 100 millions a été dépassé et aujourd'hui c'est le plafond des CHF 110 millions qui est dépassé.

**M. le Municipal Eric ZUGER** explique que la Ville a des obligations et offre des prestations supplémentaires. Il est vrai que les charges augmentent globalement. Néanmoins, cette augmentation est inférieure de CHF 3 millions par rapport au budget.

En tant que femme, **Mme Caroline JOBIN SOUMAHORO** tient à se désolidariser publiquement des paroles prononcées par le Président lors de son éloge à Mme la Syndique Nuria Gorrite. Elle trouve inadapté de mêler la vie privée des



élus du peuple dans une assemblée publique et politique. Elle espère qu'à l'avenir le Président épargnera aux membres du Conseil communal ses discours mièvrès et même pas drôles et qu'il respectera la vie privée de chacune et de chacun.

**Mme Catherine HODEL** rétorque qu'elle a pour sa part beaucoup apprécié le discours du Président.

La parole n'est plus demandée.

## 7. Rapport-préavis de la Municipalité

[N° 14/4.12](#) Intégration du poste de délégué au développement durable au sein de l'administration.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Eric BAUER</b>	<b>Esther BURNAND</b>	<b>Jacques DUBOCHET</b>
<b>Patrik FOUVY</b>	<b>Bertrand GILLIARD</b>	<b>Catherine HODEL</b>
<b>Laurent PELLEGRINO</b>	<b>Lucien REY</b>	<b>Galina SPILLMANN</b>

## 8. Rapports de commissions

[N° 3/4.12](#) *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'adhésion à l'Association de communes Police Région Morges "PRM" ;

**Mme Catherine HODEL**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Cedric FAVRE** constate qu'il s'agit d'un simple transfert d'actifs à une association. Les conclusions du rapport qui viennent d'être lues sont longues et très détaillées. N'aurait-il pas été plus judicieux d'en faire une synthèse et de donner un coût global, ceci afin de gagner du temps en lecture et d'avoir une meilleure clarté dans les montants globaux ?

**M. Philippe DERIAZ** remarque que ce préavis est la suite logique de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), qui est le contre-projet du Conseil d'Etat en réponse à l'initiative populaire sur la Police unique refusée par le peuple vaudois le 27 septembre 2009 et à la motion parlementaire Josiane Aubert et consorts concernant "la loi-cadre pour une police coordonnée". Sans ces initiatives louables, ce serait le statu quo et deux corps de police parallèles pourraient continuer à se compléter. Le débat d'aujourd'hui est incontournable, imposé par le législateur vaudois.

Le projet présenté concrétise divers efforts de coordination régionale en matière de police de sécurité. Il est novateur mais inachevé, puisqu'il est dit "évolutif". Il importe aujourd'hui que ce développement se poursuive, en harmonie avec d'éventuelles autres communes proches comme Lonay, Chigny et Echichens qui ont souhaité ou préféré confier leur système de sécurité à la Gendarmerie.

Ces prochaines années verront d'autres évolutions. Les lois, notamment la LOPV, changeront à nouveau et le développement des réseaux de sécurité se poursuivra et s'affinera. Les polices régionales restent encore sous la coordination du Conseil cantonal de sécurité dans lequel les communes ont trois représentants qui ont des politiques de sécurité différentes. Si les communes bénéficient d'une certaine autonomie communale, le Canton reste souverain en matière de sécurité.

Les membres de la commission ad hoc ont visité le bâtiment de l'Hôtel de police (HP Yersin) et ont pu constater un manque de locaux. Ils ont noté avec satisfaction que la résiliation de divers baux permettra le transfert d'une partie du corps dans le bâtiment St-Louis 2 (HP St-Louis), toujours à proximité de la gendarmerie. Cette proximité permet une meilleure coordination, indispensable dans un processus de polices coordonnées. La Municipalité a également signalé qu'un déménagement à la Gare n'était plus d'actualité, mais que la création d'une antenne à cet endroit serait évaluée en temps utile.

D'après la loi sur les communes (LC), la gestion politique de la PRM sera confiée à un Comité de direction, au sein duquel seront représentées les Municipalités, et à un Conseil intercommunal avec des Commissions de gestion et des finances. M. Deriaz doute de cette pertinence : quelle est la visibilité et la capacité d'analyse et de synthèse pour des corps constitués qui ne se rencontrent et ne débattent qu'occasionnellement ? Il se rappelle les longues séances de l'ERM qui ressemblaient plus à des assemblées générales d'un forum politique.

Il ajoute encore que les préavis urgents impliquent des mutations et actions sur le long terme. Le temps permet la réflexion et favorise des décisions sereines. Le projet de loi du Conseil d'Etat, la LOPV, dont dépendaient le préavis et le rapport, a été proposé et voté en urgence et maladroitement par le Grand Conseil. Nous sommes ici au Conseil communal et ce rapport aurait pu être débattu dans une prochaine séance, par exemple au mois de mai.

**M. Frédéric AMBRESIN** répond à M. Cedric Favre et explique que pour chaque point des conclusions du rapport il y a un délai ou un organe d'amortissement différent. Si une synthèse avait été faite, la Commission des finances aurait réclamé plus de détails et cela n'aurait peut-être même pas été légal.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** relève que ce rapport contient des points très positifs, comme par exemple la volonté de garder une police de proximité.

Elle s'interroge par contre sur la formulation des conclusions. Est-ce qu'on parle d'accorder un montant ou un capital en dotation ? En page 23, il est mentionné une répartition du capital de dotation par commune pour Morges de CHF 436'819.00. En comparant cette information avec les conclusions du préavis, il y a lieu de s'interroger :

- Le montant qui doit être voté ce soir (points 8 à 17 des conclusions du préavis) vient-il en plus du capital de dotation ?
- Au point 12 des conclusions du préavis, un montant de CHF 44'252.99 est prévu pour le rachat du mobilier de Morges, entre autre. Est-il normal de devoir racheter notre propre mobilier ?

**M. le Municipal Eric ZUGER** répond que la Commission des finances a reçu un document qui présentait tout le détail du montage financier de cette association. L'association intercommunale rachète à la Commune de Morges :

- du matériel d'exploitation qui fait partie d'un inventaire déjà amorti (p. 20 du [préavis](#)) et qui se monte à CHF 388'050.50,
- du matériel (radars et radios) qui a été déjà été accordé par le Conseil communal mais qui n'est pas encore amorti. Sa valeur a été comptabilisée au 31 décembre 2011 pour un total de CHF 201'109.00.

La somme que la PRM devra verser à Morges s'élève donc à CHF 589'159.50. Notre commune fait partie de la PRM et devra donc également payer un certain montant selon la clé de répartition fixée par les statuts.

Le capital de dotation quant à lui est inférieur à la part du matériel racheté à Morges. Les autres communes auraient donc dû nous rembourser une certaine somme. Pour éviter des flux financiers, il a été décidé que notre commune allait prêter cette différence à la PRM et, à la clôture des comptes 2012-2013, sa part sera diminuée de ce qui lui est dû. Cela évite ainsi des difficultés financières aux communes qui ne possédaient aucun matériel.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une forte majorité (3 avis contraires et 6 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accepter la création de l'Association de communes "Police Région Morges" ;
2. d'accepter l'adhésion à l'Association de communes "Police Région Morges" au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les communes ;
3. d'approuver les statuts et annexes y relatifs ;
4. d'approuver le cadre financier de cette Association selon les tableaux Nos 1 et 2 du présent préavis ;
5. d'approuver la réorganisation telle que présentée ;
6. d'accepter l'augmentation des effectifs telle que présentée au point 5.4 et au tableau N° 3 du présent préavis ;
7. d'autoriser la Municipalité à porter aux budgets de fonctionnement de l'exercice 2012 et suivants les montants nécessaires à la participation communale à l'Association ;

\*\*\*\*\*

8. d'accorder un montant de CHF 15'000.00 pour l'aménagement d'une cloison à Saint-Louis 2 ;
  - 8.1 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 500.00 par année dès 2012 ;
9. d'accorder un montant de CHF 99'350.00 pour l'ameublement de Saint-Louis 2 (part exclusive de Morges) et pour la peinture de HP Yersin ;
  - 9.1 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 9'935.00 par année dès 2012 ;
10. d'accorder un montant de CHF 68'246.00 pour tirer la fibre optique et racheter le mobilier et le câblage de Saint-Louis 2 ;
  - 10.1 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 8 ans, à raison de CHF 8'531.00 par année dès 2012 ;
11. d'accorder un montant de CHF 10'000.00 pour l'achat d'un scooter électrique dévoué aux ASP ;
  - 11.1 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 2'000.00 par année dès 2012 ;

\*\*\*\*\*

12. d'accorder un montant de CHF 44'252.99 (CHF 67'264.00 x 65.79%) pour l'achat de l'ameublement pour Saint-Louis, l'achat de luminaires et le rachat du mobilier de Morges ;
- 12.1 d'accepter que l'Association de communes amortisse cet investissement sur 10 ans dès 2012 ;
13. d'accorder un montant de CHF 191'468.25 (CHF 291'029.45 x 65.79%) pour l'achat de la signalisation des bâtiments, le matériel informatique, le matériel téléphonique, la valeur résiduelle des radars, l'adaptation des systèmes radios et le matériel radio de Morges et Saint-Prex ;
- 13.1 d'accepter que l'Association de communes amortisse cet investissement sur 5 ans dès 2012 ;
14. d'accorder un montant de CHF 215'881.00 (CHF 328'136.50 x 65.79%) pour l'achat d'un véhicule radar et d'un véhicule de police de proximité, le rachat du matériel roulant et de l'équipement personnel des polices de Morges et de Saint-Prex ;
- 14.1 d'accepter que l'Association de communes amortisse cet investissement sur 2 ans dès 2012 ;
15. d'accorder un montant de CHF 65'523.55 (CHF 99'595.00 x 65.79%) pour le crédit d'étude " police régionale", le rachat des armes en stock et en service, du matériel en stock, des télécopieuses et scanner ainsi que l'ameublement existant de Morges et Saint-Prex ;
- 15.1 d'accepter que l'Association de communes amortisse cet investissement sur un an en 2012 ;
- \*\*\*\*\*
16. de se porter garant envers la CIP pour le transfert de son personnel ;
17. de fixer l'entrée en vigueur au 30 juin 2012, dès la publication de l'approbation des statuts par le Conseil d'Etat.

[N° 15/4.12](#)

Objet : Postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique".

**M. Frédéric AMBRESIN**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport.

**Mme Mélanie WYSS-PITTET** est consciente qu'il faut protéger la planète par des mesures environnementales adéquates pour limiter la pollution, qu'il faut diminuer la consommation de sacs en plastique, qu'il faut encourager les gens à utiliser des sacs en tissus, réutilisables, plutôt que des sacs en plastique qu'ils jettent après usage, qu'il faut jeter ses déchets dans une poubelle adéquate prévue à cet effet.

Cependant il semblerait, d'après ce postulat, que ni les commerçants morgiens ni les citoyens ne prennent au sérieux ce problème et ne se sentent concernés. C'est pourquoi Mme Mélanie Wyss-Pittet s'interroge sur la nécessité et sur la pertinence de mesures prises par la Ville et ne soutiendra pas la prise en considération de ce postulat.

**M. Frédéric AMBRESIN** reconnaît qu'une bonne partie des commerçants et de la population fait attention. Comme d'habitude, c'est toujours pour une minorité qu'il faut prendre des mesures. Il rappelle que dans n'importe quel grand magasin les sacs en plastique sont en libre accès. Généralement, les gens ne les jettent pas à terre, pourtant on en retrouve quand même tout comme on retrouve des mégots et autre. Ce postulat demande simplement que la Municipalité entame une discussion afin de limiter la distribution systématique de sacs en plastique. Il encourage les membres du Conseil communal à soutenir la prise en considération de ce postulat.

**M. Stéphane DEWARRAT** relève que le postulat encourage à distribuer des sacs biodégradables. Or, ce genre de sac est fabriqué à base de pomme de terre, laquelle serait sûrement plus utile pour nourrir des êtres humains et, si elle provient de l'Amérique, contient probablement des OGM. Ce postulat n'est donc pas adéquat et M. Stéphane Dewarrat attend plutôt des autorités cantonales, voire fédérales, qu'elles prennent des dispositions pour limiter l'utilisation de sacs en plastique. Il encourage les membres du Conseil communal à ne pas soutenir la prise en considération de ce postulat.

**Mme Valérie MERINO DE TIEDRA** rappelle qu'il ne s'agit que d'un postulat, qui n'a rien de contraignant. Grâce à cette démarche, une discussion pourra s'instaurer avec les commerçants, dans un but préventif.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** estime que les propositions faites par la commission sont très ouvertes et offrent plusieurs possibilités pour essayer de diminuer la distribution de sacs en plastique. En prenant ce postulat en considération, cela permettra à la Municipalité de discuter avec les commerçants morgiens, d'étudier comment sont fabriqués les sacs biodégradables et de proposer diverses solutions au Conseil communal qui sera libre de les accepter ou pas.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport sont acceptées par 47 voix contre 23 et 11 abstentions.**

Elles ont la teneur suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique",
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération le postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique".

9. **[Motion Galina Spillmann "Pour la mise en œuvre d'amendes dissuasives face à la prolifération de déchets sauvages à Morges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal](#)**

Chaque membre du Conseil communal a reçu une détermination écrite de la Municipalité qui figure uniquement en annexe 2 du PV original.

**M. Philippe BECK** estime que la réponse de la Municipalité est intéressante car elle montre que selon la loi vaudoise il n'est pas possible d'apporter des réponses rigides à une problématique extrêmement variable. Cette motion traite de problèmes réels et il serait dommage d'abandonner la réflexion sur ce thème. Le Groupe des Verts propose de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote, le renvoi de cette motion à l'examen d'une commission est soutenu par plus de 10 membres du Conseil communal.**

10. **Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

**M. le Municipal Daniel BUACHE** répond à la [question de Mme Martine Costa du 7 mars 2012 concernant l'aménagement de la rue du Sablon](#).

Bien que prise en 2011, la décision de compléter les aménagements de modération du trafic sur les rues du Sablon et Dr-Yersin n'a pas encore pu être concrétisée pour des raisons budgétaires et de météo.

Concernant la rue du Sablon, la réalisation de trois coussins berlinois sera englobée dans la campagne des travaux d'entretien du réseau routier 2012, soit d'ici les mois de juin ou juillet.

Concernant la rue Dr-Yersin, la pose de deux bacs végétalisés sera effectuée dans les semaines à venir.

**M. le Municipal Daniel BUACHE** donne un complément de réponse à la [question de M. Jean-Bernard Thüler du 1<sup>er</sup> février 2012](#), concernant l'aménagement des pistes cyclables sur les avenues des Pâquis et Henri-Monod.

Concernant l'avenue Henri-Monod, les milieux intéressés consultés sont des membres du groupe "Vélo Morges" et représentants de la mobilité douce. Bien que les travaux de marquage et de pose de signalisation réalisés en fin de chantier soient conformes à la loi sur la circulation routière, la Municipalité a pris sur elle de compléter le marquage par l'ajout de 7 logos "vélo" supplémentaires et d'améliorer ainsi la visibilité de l'accès à ladite bande cyclable.

Concernant l'avenue des Pâquis, bien qu'il ne soit pas possible de prolonger la bande cyclable à l'approche du carrefour Pâquis - Peyrolaz, un prolongement du marquage de ladite bande à la hauteur du croisement Pâquis - Saint-Domingue a été réalisé. Deux des passages pour piétons ont été rafraîchis. La piste cyclable au croisement Saint-Louis - Pâquis a également été améliorée.

**M. Jean-Bernard THULER** remercie la Municipalité de sa réponse et se déclare satisfait que, malgré sa première réponse, la Municipalité ait fait esprit d'ouverture.

**M. Philippe BECK** se déclare satisfait que des logos "vélo" supplémentaires aient été marqués sur la chaussée. Malgré cela il remarque tous les jours que des piétons empruntent encore ce trottoir.

**M. Stéphane DEWARRAT** estime que la pose de coussins berlinois n'est pas la meilleure solution pour la rue des Sablons. En effet, les véhicules ralentissent avant ces obstacles et accélèrent après et leur franchissement engendre du bruit. De nombreux riverains ont leur chambre à coucher à cet endroit.

La discussion n'est plus demandée.

## **11. Questions, vœux et divers**

**M. Bertrand GILLIARD** déplore que les rapports de la Commission de gestion spécifiques aux dicastères ne figurent toujours par sur le site Internet alors que les rapports et préavis dès 2003 le sont. Pour 2009 et les années précédentes, il n'y a même pas le rapport de gestion.

Il pose la question suivante :

- Quel est l'aboutissement du rapport 6/2.09 – Demande d'un crédit de CHF 40'000.00 pour une pré-étude des processus de travail et des différents types de documents utilisés dans l'administration en vue de l'implantation d'une solution de gestion électronique des documents ?



M. Bertrand Gilliard rajoute que le système de recherche sur le site Internet laisse à désirer. Par exemple, en cherchant sous "gestion électronique" on trouve le rapport susmentionné, mais pour trouver le préavis correspondant (58/12.08), il faut chercher sous "GED". Il demande encore pourquoi il a été décidé d'insérer sur le site Internet des documents en format PDF dont la fonction "cut and paste" (sélection/copie de passage de textes) est désactivée.

**M. Cedric FAVRE** remarque que la composition de la Commission Suisses-Etrangers présentée sur le site Internet de la Ville est décrite comme ayant des représentants des principaux milieux politiques. En 2006, le Groupe UDC avait d'ailleurs été surpris de ne pas avoir été contacté lors de son entrée au Conseil communal, lapsus qui avait été réparé puisqu'un de ses membres avait pu y participer. Ce dernier a maintenant changé de formation politique et le Groupe UDC n'a donc plus de représentant au sein de cette commission sans que le Président ne s'en soit soucié. M. Cedric Favre demande une explication.

**Mme Nuria GORRITE** répond que la Municipalité a nommé Mme Galina Spillmann, membre UDC, au sein de cette commission.

Après la météo exceptionnelle de ces derniers temps, **Mme Esther BURNAND** demande à quel niveau est la nappe phréatique.

**M. Vincent JAKUES** répond que la nappe phréatique se situe à 658 mètres, ce qui est satisfaisant à cette époque de l'année. La Municipalité reste néanmoins vigilante et si la situation devait devenir inquiétante, des mesures seraient prises.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** remercie le Président de son éloge du début de séance et explique que trois bonnes nouvelles sont à fêter ce soir.

Grâce à la détermination de la Municipalité, plus précisément de MM. les Municipaux Denis Pittet, Daniel Buache et Eric Züger, et grâce à l'implication du Commandant Philippe Desarzens et du Commandant-adjoint Martin de Muralt, la nouvelle Association PRM verra le jour le 1<sup>er</sup> juillet 2012. En effet, le Conseil communal de Prévèrenge, qui discutait également de ce préavis ce soir, a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à cette association.

Elle revient également sur son élection au Conseil d'Etat et remercie les Vaudoises et les Vaudois qui ont soutenu sa candidature et plus particulièrement les Morgiens et les Morgiennes qui l'ont plébiscitée à hauteur de 61,2 % des suffrages. La responsabilité inhérente à cette charge sera très différente de celle d'aujourd'hui. Etre Syndique crée des liens de proximité, ce qui ne sera pas pareil au Conseil d'Etat. L'avenir qui l'attend est enthousiasmant mais ce n'est pas sans un pincement au cœur qu'elle devra prendre congé de Morges. Elle conservera néanmoins ses attaches et son domicile dans cette Ville qui l'a pratiquement vu naître et promet que son cœur continuera à battre pour cette commune et pour sa région. Lors des difficultés qui ne manqueront pas de surgir lors de son parcours, elle pensera à celles traversées à Morges, qu'il a fallu combattre et discuter mais qui ont également permis de rassembler.

Malgré des projets politiques différents, des partis et certaines valeurs qui séparent les membres du Conseil communal et de la Municipalité, il y en a deux qui les rassemblent : l'amour de la Ville de Morges et de la politique. C'est pourquoi Mme la Syndique Nuria Gorrite invite l'assemblée à partager une verrée qui sera servie en fin de séance et lors de laquelle il sera possible de déguster en premier un nouveau cépage, le Servagnin, qui sera présenté publiquement lors de l'exposition ARVINIS.

**M. le Municipal Denis PITTET** explique que le Servagnin revient au premier plan du patrimoine vaudois. Au 14<sup>e</sup> siècle, ce cousin du Pinot Noir aurait traversé le Lac Léman depuis l'Abbaye de Ripaille. Il aurait été amené à Morges par Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, instigateur de l'interdiction du Gamay dans son Duché. Dans les années 1970, le sauvetage du meilleur clone à identifier fut plus rocambolesque encore car c'est un conducteur de pelle mécanique qui en sauva une souche. Une survie qui ne tint qu'à un seul cep.

Seules les vignes plantées en Pinot Noir, clone Salvagnin, situées dans l'aire de l'appellation Morges ont droit à l'appellation Servagnin de Morges. La production maximum ne doit pas dépasser 50 hectolitres à l'hectare et son raisin doit atteindre un minimum de 82 degrés Oechsle. Vinifié obligatoirement en barrique de chêne, son élevage doit durer au moins 16 mois. Il ne peut pas être commercialisé avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. La Commission du Servagnin qui contrôle toutes ces normes attribue l'appellation Servagnin de Morges après avoir jugé, par une sévère dégustation, que les qualités obtenues correspondent à la haute définition exigée. A ce jour, une vingtaine de vigneronns cultivent ce cépage et M. le Municipal Denis Pittet est fier que la Commune de Morges ait réussi l'examen permettant de commercialiser son Servagnin.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h08.

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron

[Annexe 1](#) Copie de la lettre du 27 février 2012 de la Municipalité de Lonay à la Municipalité de Morges concernant le PDComm.

[Annexe 2](#) Détermination de la Municipalité concernant la motion Galina Spillmann "Pour la mise en œuvre d'amendes dissuasives face à la prolifération de déchets sauvages à Morges" (uniquement en annexe du PV original).